

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Pas-de-Calais, Président du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT,

DOIT-ON PARLER DE RENTREE SCOLAIRE A HAUT RISQUE ?

Tout l'enjeu pour notre ministre tient dans le pari risqué de la réouverture des écoles et établissements scolaires, et du maintien jusqu'aux vacances d'été, c'est-à-dire, tenir pour une durée de 10 semaines alors même que l'indice de contamination se trouve à un niveau plus élevé que lors du 2^{ème} confinement.

Le renforcement du protocole dans tous les lycées avec les demi-jauges ainsi que la fermeture systématique d'une classe dès le premier cas détecté correspondent à des évolutions que nous avons demandées et qui existaient déjà avant le 3^{ème} confinement. On ne peut donc parler de protocole renforcé mais plutôt de protocole confirmé. L'énonciation dans la FAQ (Foire Aux Questions) du fait que les élèves du 1^{er} degré ne peuvent, en aucun cas, être répartis dans les autres classes, relève du simple bon sens quand il s'agit d'éviter le brassage et il est regrettable qu'il faille en arriver à l'écrire dans la FAQ pour que cela soit pris en compte. Il semble malgré tout que cela ne restera qu'un vœu pieux pour beaucoup.

Même si le **SNALC-SNE** salue ces mesures, elles restent insuffisantes sur de nombreux points. Nous constatons que dans les écoles, les collèges du Pas-de-Calais et dans l'ensemble de leurs cantines, nous sommes dans des conditions similaires à celles qui ont conduit à leur fermeture et au déplacement forcé des vacances de Printemps pour notre zone. Le **SNALC-SNE** estime que c'est faire prendre aux personnels, aux élèves et à leurs familles un risque sanitaire supplémentaire. M. BLANQUER conseille aux parents de ne pas mettre leurs enfants à la cantine, aux professeurs de faire classe en plein air, dans ce cas, quid de Vigipirate ? Est-ce là les ultimes mesures d'un protocole renforcé ?

De nouveau, la discontinuité pédagogique a été la règle avec une sécurisation de l'outil numérique insuffisante. De nombreux élèves demeurent sans matériel informatique, sans connexion, et dans des conditions d'apprentissage que nous savons mauvaises pour les avoir vécues depuis le 1^{er} confinement de 2020. Et que dire de la revalorisation historique des salaires qui aura permis à une partie seulement des personnels d'acquiescer au mieux, 1/3 d'ordinateur grâce à la prime informatique ! Réduire la fracture numérique des personnels et des élèves reste un sujet d'actualité.

TESTER

Le **SNALC-SNE** a toujours demandé la mise en place d'une campagne de tests massive et régulière pour les personnels et les élèves. Nous estimons que seuls les personnels de santé sont compétents dans ce domaine et que l'on ne peut pas solliciter à ce titre les personnels enseignants, cela reste un acte médical. A chacun son métier !

De quelle manière, l'augmentation quantitative annoncée se traduit-elle sur le terrain ? De quelle manière vont être déployés les autotests dans le département ? Quel est le calendrier de ces tests ? Serons-nous en mesure de tester massivement pour éviter que des élèves porteurs du virus soient en classe et à la cantine ? Avez-vous recruté des médiateurs en nombre suffisant et sur quel profil, pour accompagner la nouvelle campagne de tests ?

PROTEGER

Pour diminuer les risques de contagion, il est nécessaire de réaliser des travaux aidant à une meilleure aération des locaux et, en attendant, d'installer des capteurs de CO2 et des purificateurs d'air. Nous estimons que l'Etat doit s'engager de manière concrète en soutien avec les collectivités territoriales sur ce sujet.

Si les masques semblent être en nombre suffisant, leur distribution est inégale et trop souvent les agents doivent réclamer eux-mêmes un masque, du gel, parfois sans succès, sans compter que certains masques fournis ne sont pas conformes ou mal dimensionnés. De fait, beaucoup de collègues s'équipent eux-mêmes pour pallier les carences de l'état employeur en matière d'équipement de protection tout comme ce fut le cas

pour l'équipement informatique afin d'assumer la continuité pédagogique ou administrative. Les comptes-financiers présentés en CA (Conseil d'Administration) actuellement, montrent combien les établissements ont dû puiser dans leurs fonds de roulement pour s'équiper et pallier les manques ou les retards de l'institution. L'un de ces points sensibles, concerne le nettoyage des locaux. Avant même de décider de nouvelles mesures de travaux, qu'en est-il des consignes de nettoyage et de désinfection ? Qu'en est-il de l'état des lieux des sanitaires des établissements, de leur rénovation ?

Le Président de la République s'est engagé à permettre un accès prioritaire à la vaccination des personnels volontaires de plus de 55 ans en contact avec du public (enseignants, CPE, AED, AESH...). La situation n'est pas idéale pour autant car les enseignants ont repris très majoritairement le chemin des écoles ce lundi sans avoir été vaccinés, à l'exception de certaines initiatives locales.

Pour autant, parmi ces personnels prioritaires, seuls ceux de plus de 55 ans peuvent se faire vacciner, à l'Astra Zeneca, soit seulement 14 % des personnels. Quid des 86 autres % ? Le **SNALC-SNE** regrette que le temps de fermeture des établissements scolaires n'ait pas été mis plus à profit, pour vacciner les personnels, comme il l'avait demandé. En début de confinement, alors que la priorité aux collègues de 55 ans et plus avait été annoncée, certains centres de vaccination refusaient de la mettre en application. Ces cafouillages ponctuels sont d'autant plus regrettables qu'avec un délai de trois semaines pour agir, une couverture vaccinale étendue des enseignants aurait pu être déployée. On sait qu'il faut attendre 2 à 3 semaines après la 1^{ère} injection du vaccin pour qu'une efficacité relative soit atteinte et 15 jours après la 2^{ème} injection, pour qu'elle atteigne son pourcentage de protection le plus élevé. En réalité, à l'heure actuelle, aucun des personnels de plus de 55 ans qui aura pu bénéficier du vaccin lors du précédent week-end n'aura repris en ayant acquis une immunité suffisante contre le virus. Et comme il faut attendre deux mois avant la seconde injection du vaccin, les personnels de plus de 55 ans seront réellement protégés au moment où les classes vaqueront pour les vacances d'été. C'est une bien maigre amélioration de la protection des personnels

La situation sanitaire française demeure tendue, les enseignants appréhendent légitimement un retour dans des établissements où rien n'aura changé. Mélanger les élèves de plusieurs classes à l'école primaire pour pallier les absences d'enseignants n'est désormais plus de mise. Les Directeurs d'école ont-ils reçu des consignes claires à ce propos ? Qu'est-il prévu pour le département depuis le lundi 26 avril ? Combien de classes ont fermé depuis le début de cette semaine ?

Contrairement aux rentrées précédentes où le public a été prévenu par la presse, plusieurs jours avant que les directeurs d'école ne reçoivent leurs consignes la veille ou pendant le week-end, le jeudi 22 avril, le **SNALC-SNE** a assisté au point sur la situation sanitaire au ministère. Le protocole qui s'appliquera à cette rentrée nous y a été détaillé.

Celui-ci présente des avancées intéressantes et un double avantage : nous le connaissons quelques jours avant la rentrée et il ne nécessite pas une réorganisation des écoles.

La situation n'est pas idéale pour autant, chacune de ces reprises a été imposée dans des conditions infernales pour les directeurs des écoles. Nous devons dès à présent anticiper la rentrée scolaire de septembre car nous ne voulons pas revenir au bricolage qu'ils ont connu jusqu'à présent. Cela demandera des moyens humains, financiers et matériel.

Nous tenons à signaler le travail conséquent des directeurs d'Ecole et cette rentrée ne pourra se faire sans une écoute, une attention particulière de ceux-ci. Par conséquent, le **SNALC-SNE** demande de mettre en place un GT sur la thématique des Directeurs d'Ecole au CHSCT62 et la gestion de la Covid, pour faire le bilan de l'année écoulée, et ainsi préparer la prochaine rentrée avec de meilleures conditions de travail.

Je vous remercie pour votre attention.

**Géraldine Pérépélitza,
Lionel Saussé
Représentants SNALC-SNE en CHSCTD 62**